

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 novembre 2015

N°201/11/2015 : CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE SECRETAIRE DE DIRECTION

L'an deux mille quinze, le vendredi 20 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 novembre 2015.

Etaient présents : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Georges DARUL à Jean GARROCCQ, Colette HARLE à Bernard PECOU, Béatrice KOHLER à Maxime BERAUDO, Carole GARCIA à Arnaud GUITARD, Pauline BLANC à Gaël TABARLY

Absent : 1

Madame, Monsieur Laurence PAGES

**Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 ;

Considérant que la publicité de vacance d'emploi sur le poste décrit infra n'a pas recueilli de candidature de fonctionnaire jugée satisfaisante ;

Il vous est proposé de :

Créer un emploi contractuel à temps complet de Secrétaire de direction au Cabinet du Maire

Agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 (les besoins du service légitimant le profil particulier de la personne recrutée).

Missions (sur la base d'un temps complet, 35 heures) :

- Organisation, secrétariat, suivi des projets et activités de la direction
- Organisation de l'Agenda du Maire et planification des réunions
- préparation, suivi des rendez-vous et des audiences
- Organisation des déplacements et réceptions du Maire
- Relations avec le Cabinet du Maire, les élus, la Direction Générale, et les services
- Relations avec les administrations et les organismes extérieurs

Grade de référence : Attaché territorial IB625 – IM524

Durée : 3 ans

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- créer l'emploi contractuel tel que défini ci-dessus.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 8.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **26 NOV. 2015**

De sa publication le : **26 NOV. 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 novembre 2015

Maire,

Brigitte BAREGES

